

La Musique

au lycée Aristide Briand d'Evreux



Le lycée Aristide Briand d'Evreux propose un enseignement musical complet de la seconde à la terminale.

Vous pouvez soit choisir **l'enseignement optionnel** dès la seconde, essentiellement tourné vers la pratique musicale, soit opter pour **l'enseignement de spécialité** en cycle terminal (première et terminale), qui entre plus en profondeur dans la culture musicale, les procédés d'analyse et la connaissance des œuvres.

Les vrais passionnés choisiront **les deux !**

Ces enseignements s'inscrivent dans la continuité de l'éducation musicale dispensée au collège.

Le but est de découvrir et d'écouter des musiques issues de répertoires diversifiés, assister à des concerts, jouer, chanter, en petite ou grande formation, organiser et réaliser des concerts au lycée et ailleurs, rencontrer des artistes, des professionnels de la musique et du spectacle vivant : autant d'expériences constructives, quel que soit le parcours professionnel envisagé par la suite.

Pour s'inscrire en musique au lycée aucun niveau musical n'est exigé, même si pour l'enseignement de spécialité une pratique préalable minimum en chant ou en instrument est conseillée.

Les locaux, le matériel

Le lycée possède des instruments variés : pianos, claviers, guitares, guitares électriques, basses, batteries, percussions, cor, trompettes, flûtes à bec, violon. En plus de la salle de cours, deux petits studios sont mis à la disposition des élèves de la section musique pour un travail en autonomie.

Les concerts

Plusieurs concerts permettent à tous les élèves musiciens du lycée de se produire en public. Les œuvres interprétées sont en grande partie laissées au choix des élèves, les laissant s'exprimer au mieux. Les concerts ont lieu à la salle de conférence du lycée, salle de 200 places. Interpréter avec engagement et exigence, apprendre à maîtriser sa voix et sa présence face à un public sont des atouts indéniables pour la vie étudiante et professionnelle future !



L'enseignement optionnel 3h

Quels sont les métiers de la musique ?

On pense tout de suite au métier de chanteur, de musicien concertiste ou de compositeur, mais il existe un éventail de métiers très différents et variés sollicitant diverses compétences :

-L'enseignement de la musique de la maternelle au lycée ou en école de musique ;

-La santé (hôpital, enfance, handicap, musicothérapie) ;

-L'animation (animateur socioculturel, musicien intervenant DUMI) ;

-Chercheur en musicologie (Histoire de la musique, effets sur le cerveau, etc) ;

-La médiation (relation entre les artistes, les lieux de concerts, les financeurs et le public) ;

-L'administration, la communication, la production musicale ;

-Le son et la régie de spectacles ;

-La conception et construction d'instruments ;

-L'édition musicale et tant d'autres via ce lien :

<https://metiers.philharmoniedeparis.fr/eventail-metiers-musique.aspx>

Dès la seconde, en première et en terminale

***Qualités requises :**

-Etre ouvert aux autres et à la découverte de cultures nouvelles, aimer jouer ou chanter ;

- un intérêt affirmé pour la musique sous toutes ses formes, une grande curiosité et ouverture d'esprit ;

- du sérieux dans le travail, de l'investissement personnel et de l'enthousiasme.

***Contenu du cours :**

-Pratique vocale et instrumentale, seul ou en groupe en vue de concerts ;

-Découverte et pratique d'un répertoire divers et varié, de toutes époques et de tous lieux ;

-Culture musicale (écoute et analyse des grandes œuvres du répertoire) ;

-Créations musicales

***Objectifs :**

- poursuivre et approfondir la formation musicale commencée dès le collège, et pour certains en école de musique ou conservatoire ;

-La maîtrise de soi, la concentration, la mémorisation ;

-Développer l'imaginaire, la créativité ;

-Oser l'initiative, la prise de risque ;

-Collaborer avec les autres, expérimenter et s'organiser ;

-Développer l'expression orale.

L'enseignement de spécialité 4h

En première ou cycle terminal (première + terminale).

En plus des caractéristiques précitées, l'enseignement de spécialité permet d'explorer et de maîtriser de manière plus approfondie les différentes cultures et langages musicaux. En terminale le travail sur partition est également pratiqué.



M.Pérez, professeur de musique